



Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Vélines

Réunion du 16 Mars 2009

Salle Polyvalente de Montazeau

18 heures

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames ELIE, PANASSIER, LART-SULPICE, LAMARZELLE et HINDERSCHIETT.

Messieurs PANTAROTTO, LAUVIE, DESCOINS, ESTABLET, ROUCHEYROLLE, SCALIGER, BUTON, MAUREAU, REGNER, MOUTREUIL, MINEUR, Gérard DE MIRAS, GRANEREAU, NICOULEAU, MARUGAN, FRUITIER, Gilbert DE MIRAS, CANU-MONGET.

MEMBRES EXCUSÉS :

Messieurs BENEY, BAGGIO, LAGARDE, MAILLAT, DUPUY, AYRE, LACHAIZE, FAURE, BOISSENOT, BARTAL, BAS.

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a procédé à la nomination d'un Secrétaire de Séance pris dans son sein.

Monsieur CANU-MONGET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Lecture du compte rendu du 18 décembre 2008 : pas d'observation.



Ordre du jour :

1. *Point sur des modifications budgétaires prises entre les deux dernières réunions.*
2. *Délibération pour l'approbation des Comptes de Gestion 2008 (Budgets Principal et Annexe)*
3. *Point sur la participation des communes 2009 au déficit du Budget Annexe*
4. *Délibération vente parcelle Vélines*
5. *Point sur la situation de trésorerie du SIAEP*
6. *Vote des Comptes Administratifs 2008 (Budgets Principal et Annexe)*
7. *Vote des Budgets 2009 (Budgets Principal et Annexe)*
8. *Exposé sur les travaux 2008 et programme 2009 (création d'une nouvelle tranche)*
9. *Questions diverses.*



1. Point sur des modifications budgétaires prises entre les deux dernières réunions :

⇒ Monsieur le Président informe le comité syndical que l'arrêté suivant a été pris le 22 décembre 2008 :

« **Vu** le Code des Communes et notamment ses articles L.211-1, L.212-1 et L.212-2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2008 approuvant le budget primitif,

Considérant qu'il est nécessaire de comptabiliser les ICNE en cette fin d'année, que la somme totale de ces Intérêts Courus Non Echus, à savoir 33 384,52 €, n'a pas été prévue lors du vote du Budget Principal 2008, qu'il manque donc 2 150 € au compte 66112 pour leur comptabilisation,

Considérant que la dotation relative aux dépenses accidentelles et imprévisibles (compte 022) a pour objet de permettre le financement en cours de gestion de dépenses urgentes,

Considérant la nécessité de procéder à la modification de crédit telle que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité du Syndicat des eaux de Vélines.

A R R Ê T E

Article 1 : Le virement de crédits interne suivant: la somme de **2 150 €** est prélevée au compte 022 dépenses imprévues pour être créditée au compte 66112 charges financières. »

Chapitre	Compte	Intitulé	Somme
022	022	Dépenses imprévues	- 2150 €
66	66112	Charges financières	+ 2 150 €

⇒ Il fait ensuite lecture de l'attestation suivante, émise le 19 janvier 2009 :

« Vu que la réforme de la M4 au 01/01/2008 a modifié les règles de comptabilisation des provisions, que ces dernières sont devenues semi-budgétaires et ne sont plus considérées comme des ressources d'investissement,

Vu que le Compte Administratif du Budget Annexe 2008 indique un report en section d'investissement de -193.805,90 (celui au 31/12/07),

Vu que le Budget Annexe avait enregistré des provisions par le passé au compte 151 et que la réforme de la M4 prévoyait de gommer ces provisions de leur impact sur la section d'investissement en réduisant d'autant le résultat d'investissement au 31/12/07 ou de creuser le déficit constaté au 31/12/07,

Je soussigné, Robert DESCOINS, Président du S.I.A.E.P de Vélines,

ATTESTE

* Que suite à la réforme de la M4 le report au compte 001 (déficit d'investissement) est le suivant:

- 193.805,90 au 31/12/07,
- 26.490,62 (provisions à gommer selon la réforme),

par conséquent le résultat à reprendre au 001 en 2008 est de **- 220 296,52**.

* Que le résultat du compte 001 du Compte Administratif 2008 du Budget Annexe Usine d'Eau est effectivement de - 220 296,52 € et non pas de - 193 805,90 €. »

2. Délibération pour l'approbation des Comptes de Gestion 2008 (Budgets Principal et Annexe) :

Le Président lit les résultats d'exécution des deux budgets au Comité Syndical.

Résultats de l'exercice 2008 :

⇒ <u>Budget Principal :</u>		⇒ <u>Budget Annexe « Usine » :</u>	
- Investissement :	1 867 504.48	- Investissement :	- 12 122.75
- Fonctionnement :	653 156.55	- Fonctionnement :	132 787.41
- Total :	2 520 661.03	- Total :	120 664.66

Le Comité Syndical approuve les Comptes de Gestion 2008 à l'unanimité.

3. Point sur la participation des communes 2009 au déficit du Budget Annexe :

Le Président fait le point sur les participations 2009, il explique que le SIAEP de Vélines calcule ses participations communales (Budget Annexe: Usine d'Eau) sur les chiffres officiels.

L'an dernier une participation de 17,87 € par habitant était demandée.

En 2009, dans la continuité des années passées, le Syndicat fait le maximum pour lisser la dette du budget annexe afin de ne pas "étouffer" les communes redevables.

Cette année, la somme s'élèvera à 17,50 € par habitant sur la population totale des communes.

Le montant de la participation restera le même de 2009 à 2012 (inclus) et devrait vraisemblablement baisser pour la dernière échéance en 2013.

4. Délibération vente parcelle Vélines :

Le Vice-président interpelle le comité sur la parcelle cadastrée AC 370, commune de Vélines et d'une contenance de 27 m², appartenant au Syndicat des Eaux de Vélines.

Il précise que ce terrain est aujourd'hui inutilisé par le SIAEP et qu'un acquéreur s'est manifesté. Il propose donc de la vendre au prix de 2 € le m².

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de vendre la parcelle cadastrée AC n° 370 sur la commune de Vélines au prix de 2 € le m² et autorise le Président à signer tout acte de vente pour ladite parcelle.

Suite à cette délibération le Président informe le Comité qu'une parcelle inutilisée pourrait être aussi vendue sur la commune de Port Sainte Foy, lieudit « Les Grâces », une demande de CU a été déposée à cette fin, une délibération sera prise à la prochaine réunion pour fixer le prix de vente de ladite parcelle.

5. Point sur la situation de trésorerie du SIAEP :

Le Président informe le Comité que l'argent du 3^{ème} placement (Bons du Trésor Français) de 1 million d'euros fait en juin 2008 auprès de DEXIA a été bien viré le 12 mars comme prévu. Les intérêts acquis sont de 33 592.23 €.

La situation de trésorerie à ce jour est de 1 239 000 €.

Le 4^{ème} placement fait auprès du Trésor Public (2 800 000 €) sera remboursé le 23 avril avec une plus value de 31 195.20 €.

6. Vote des Comptes Administratifs 2008 (Budgets Principal et Annexe) :

Le Président quitte la salle et Monsieur CANU-MONGET lit les comptes administratifs 2008. Les chiffres correspondent avec les comptes de gestion de Madame la Perceptrice.

⇒ <u>Budget Principal :</u>		⇒ <u>Budget Annexe « Usine » :</u>	
- Investissement :	1 867 504.48	- Investissement :	- 12 122.75
- Fonctionnement :	653 156.55	- Fonctionnement :	132 787.41
- Total :	2 520 661.03	- Total :	120 664.66

Le Comité Syndical approuve les Comptes Administratifs 2008 à l'unanimité.

7. Vote des Budgets 2009 (Budgets Principal et Annexe) :

Le Président présente les Budgets suivants :

⇒ Budget Principal :

- Investissement : 6 100 712.80
- Fonctionnement : 1 037 586.65

⇒ Budget Annexe « Usine » :

- Investissement : 451 247.41
- Fonctionnement : 530 286.41

L'affectation des résultats pour le budget principal est prise :

	INVESTISSEMENT		RESERVE	EXPLOITATION		TOTAL
	Déficit	Excédent	-106-	Déficit	Excédent	
<i>Report des exercices antérieurs</i>		1 676 951.17			85 636.02	1 762 587.19
<i>Résultats de l'exercice 2008</i>		1 867 504.48			653 156.55	2 520 661.03
<i>Montant maximum affectable</i>					738 792.57	
<i>Affectation des résultats d'exploitation</i>			575 219.92			
<i>Affectation des résultats d'exploitation</i>		3 544 455.65	575 219.92		163 572.65	4 283 248.22

Le Comité Syndical approuve le Budget Primitif du SIAEP 2009, le Budget Annexe usine d'eau 2009 et l'affectation des résultats du BP 2009 à l'unanimité.

8. Exposé sur les travaux 2008 et programme 2009 (création d'une nouvelle tranche)

Suite au vote du Budget Principal une nouvelle tranche de travaux a été créée pour remplacer la Tranche 45 (marché à bons de commande), officiellement clôturée en janvier 2009.

Cette nouvelle Tranche de travaux (petites extensions) est la 51^{ème} Tranche, un montant de 179 400 € lui est affecté.

Le Comité Syndical approuve cette création à l'unanimité.

La majorité des tranches seront clôturées en 2009 : la 45^{ème} tranche, la 49^{ème} (sectorisation), la 50^{ème} (réservoir de Maya) mais aussi la 48^{ème} tranche.

Avant la fin de l'année il y aura lieu de lancer une nouvelle tranche équivalente à la 48^{ème} pour le renouvellement du réseau d'eau potable. Une étude va être menée pour recenser les zones prioritaires pour le renouvellement des canalisations usées.

9. Questions diverses

Intervention de Monsieur KERJAN sur trois points :

- « Suite à la Tempête du 24 janvier il est impératif de programmer l'achat de groupes électrogènes pour alimenter les pompes de relevage. » Monsieur DESCOINS l'informe qu'une étude est en cours et que le sujet sera abordé plus en détail lors d'une prochaine réunion.
- La fin du contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux est prévu pour 2011, Monsieur KERJAN propose de créer une régie directe équivalente à celle du Syndicat de Lalinde. Le Président en prend note et lui répond que cela sera étudié en temps et en heure.

- Il finit en s'interrogeant sur le sort du golf prévu entre Le Fleix et Port Ste Foy et demande à ce que le Syndicat prenne des nouvelles en écrivant au *groupe Balimore* pour lui demander ses intentions et prévoir l'alimentation en eau potable de la zone.

Intervention de Monsieur IRAZUSTA (Lyonnaise des Eaux) au sujet de la nouvelle tranche de renouvellement des canalisations (2010) : les travaux renouvellement des canalisations pour la future tranche se feront sur constat après repérage des secteurs fuyards grâce à la sectorisation, les secteurs prioritaires seront ainsi déterminés.

Intervention de Monsieur NICOULEAU au sujet des groupes électrogènes.

Ce dernier propose de n'investir que dans des alternateurs compte tenu du fait que de nombreux tracteurs, appartenant aux agriculteurs locaux, seront à disposition pour les faire fonctionner.

M. IRAZUSTA précise que ces engins, pour la maintenance, doivent tourner 2 heures tous les 15 jours avec ou sans générateur.

M. DESCOINS précise que l'achat en lui-même ne sera pas un problème, mais le fonctionnement, l'entretien et le rangement d'un tel matériel oui. La question sera réétudiée lors d'une prochaine séance.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur DESCOINS,
Président, lève la séance à 19 h 45.*